Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D11-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : mardi 24 février 2026

Conseillers en exercice : 23 - Conseillers présents : 18 - Votants : 18

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

Délibération n°2026D11 : Budget annexe supérette 2026 – Affectation du résultat

Monsieur Eric ROZÉ, adjoint aux finances, rappelle que le compte financier unique 2025 du budget annexe supérette a fait ressortir les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D11-DE

BUDGET SUPERETTE	2025
Fonctionnement	
Dépenses	74 045,51 €
Recettes	107 534,56 €
Bilan exercice	33 489,05 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	
Résultat de fonctionnement	**33 489,05 €**
Investissement	
Dépenses	32 795,91 €
Recettes	85 896,36 €
Bilan exercice	53 100,45 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 48 980,23 €
Résultat d'investissement	**4 120,22 €**
Total dépenses	106 841,42 €
Total recettes	193 430,92 €
Bilan exercice	86 589,50 €
Excédent antérieur reporté	- 48 980,23 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	**37 609,27 €**
Total reste à réaliser Dépenses	
Total reste à réaliser Recettes	
BILAN Reste à réaliser	
Excédent de résultat reporté (002)	
Besoin d'affectation (Financement) (10)	**33 489,05 €**

Compte tenu du besoin de financement en section d'investissement, M. Eric ROZÉ propose :

- **D'affecter** la somme de 33 489.05 € en section d'investissement du budget annexe supérette au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 19 février 2026, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'affecter** la somme de 33 489.05 € en section d'investissement du budget annexe supérette au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BAHOLET

Le Maire,
Guy DAVID

MAIRIE DE NIVILLAC (Morbihan)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.